



Fédération Départementale **des Chasseurs**
de la Lozère

A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER 2021

Prise en charge des 16 € d'inscription pour les candidats domiciliés en Lozère

Attention un chèque de caution de 30 € est à joindre à la demande

La demande est à déposer à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère, 38, route du Chapitre, BP 86, 48003 MENDE Cedex

- Le dossier d'inscription :
 - De la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu (**Attention pour les candidats mineurs au moment de l'établissement de la carte d'identité celle-ci n'est valable que 10 ans**)
 - De deux photographies d'identité (format 35 X 45 mm) récentes (moins de six mois) et identiques àagrafer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au verso)
 - Du certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du code de l'environnement (reproduit au verso de la présente demande) daté de moins de deux mois au jour de votre inscription
 - Des documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans
 - vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans : aucun justificatif n'est à produire
 - vous avez entre 18 et 25 ans : il faut joindre à la demande :
le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel de préparation à la défense).
ou
une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel, ce document comportant obligatoirement une date de validité
ou
une attestation individuelle d'exemption
 - vous avez entre 16 et 18 ans : il faut joindre à la demande :
une attestation de recensement
ou
le certificat de participation si vous avez déjà participé à la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel de préparation à la défense).
 - si vous êtes mineur (e) ou majeur (e) en tutelle, de l'autorisation de votre représentant légal (père, mère ou tuteur)

.../...

- de la déclaration sur l'honneur, attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen ou à la délivrance du permis de chasser,
- d'un chèque bancaire ou postal ou d'un mandat postal, dont le montant correspond à la somme du droit d'inscription à l'examen de 16 € et de la redevance pour la délivrance du permis de chasser de 30 € (15 € pour les mineurs) libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Office Français de la Biodiversité.
- d'un chèque de caution de 30 € à l'ordre de la FDC48 (absentéisme non justifié)

Les candidats domiciliés en Lozère bénéficient d'une prise en charge de 16 € par la Fédération, il leur appartient de prévoir un chèque de 30 € (ou 15 € pour les mineurs) à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.

Pour les candidats domiciliés hors du département, il leur appartient de prévoir un chèque de 46 € (ou 31 € pour les mineurs) à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.

Les candidats souhaitant s'inscrire pour 2021, doivent s'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère, 38 Route du Chapitre, 48003 Mende Cedex. Téléphone : 04.66.65.75.85, email : contact@fdc48.fr

Les candidats doivent indiquer la session à laquelle il souhaite participer.
Ils seront ensuite invités à suivre les formations théoriques et pratiques.